

Pacs, bien et séparation des biens

Par KMG, le 27/12/2010 à 15:20

Bonjour,

Je me suis pacsée en 2005 sans concention particulière. Suis je donc sous le régime de l'indivision?

de plus mon conjoint a acheté seul mais sans apport personnel (totalité de la somme empruntée) un appartement en 2006.

Notre situation s'aggrave depuis plus d'un an. Je participe aux dépenses du foyer . Puis je prétendre à quelque chose en cas de séparation??

J ai absolument besoin d'aide, je suis perdue. J'ai l'impression davoir été trahie. En effet pendant des années il a pu suite à ma participation aux dépénses du foyer s'offrir une voiture neuve......et ne reglait rien excepte son crédit pour le foyer.

je vous remercie.

Par mimi493, le 27/12/2010 à 15:42

Le PACS c'est le Piège A ConS. Vous n'avez pas de recours, vous n'êtes pas marié, pas de communauté.